#### Délai d'obtention : 1 MOIS

Validité:
10 ANS

Le dossier ne peut être déposé qu'à l'Hôtel de Ville. Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 (samedi fermé)

Possibilité de prendre rendez-vous par téléphone : 05 55 45 62 65

Tout passeport non retiré par son titulaire dans un délai de 3 mois sera détruit.

Affaires générales Place Léon-Betoulle 87031 Limoges cedex 1 Tél. 05 55 45 62 65 www.ville-limoges.fr



# Passeport biométrique

### Demandeur majeur

La présence de tout demandeur est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre (prise d'empreintes)



#### I - DOCUMENTS À FOURNIR

- **2 PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ** (récentes, en couleur, identiques, format 35x45 mm, **non découpées**, réalisées par un photographe professionnel ou dans une cabine photos agréée).
- 2 1 EXTRAIT RÉCENT D'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION, en original, à demander à :
  - La mairie de votre lieu de naissance si vous êtes né(e) en France.
  - La sous-direction de l'état civil du ministère des Affaires Étrangères, si vous êtes né(e) à l'étranger. La demande peut se faire :
  - par courrier :ministère des Affaires Étrangères 44941 NANTES CEDEX 09
    - > par téléphone au 0826 08 06 04
  - par internet : www.diplomatie.gouv.fr rubriques : « Services et Formulaires », puis « État civil », puis « demande en ligne d'acte d'état civil ».

## 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE RÉCENT : ORIGINAL + PHOTOCOPIE

(par ex. certificat d'imposition ou de non imposition, quittance d'assurance pour le logement ou de loyer avec tampon de l'organisme bailleur, facture EDF-GDF, facture téléphone, etc.)

- Si le demandeur habite chez une tierce personne, y compris les parents : joindre photocopie de la pièce d'identité, justificatif du domicile et lettre manuscrite de l'hébergeant.
- 1 DOCUMENT OFFICIEL avec photo, permettant de justifier de votre identité : ORIGINAL + PHOTOCOPIE.

#### **★ 1** TIMBRE FISCAL 86 €

Sauf cas particulier du renouvellement d'1 passeport sur lequel un ou des enfant(s) étai(en)t inscrit(s). Se renseigner au 05 55 45 62 65.

**(6) RESTITUTION DE L'ANCIEN PASSEPORT** pour toute demande de renouvellement.

### II - LE CAS ÉCHÉANT, FOURNIR EN PLUS

- original + photocopie du procès-verbal de perte ou de vol
- original + photocopie du jugement de divorce complet (usage du nom d'épouse)
- document prouvant l'obtention de la nationalité française (manifestation de volonté, déclaration, décret de naturalisation, certificat de nationalité française à demander au tribunal d'instance - 11 boulevard Gambetta - Limoges)
- pour les femmes mariées ou remariées : photocopie de la page du mariage du livret de famille
- pour les femmes veuves : bulletin de décès ou photocopie du livret de famille précisant le décès de l'époux.